

## Convention de Partenariat Prestations produits groupes 2019/2020 MUSÉE DE ROYAN

Entre,

L'Office de Tourisme Communautaire  
Destination Royan Atlantique  
46 avenue du Docteur Joliot-Curie -17200 ROYAN  
N°SIRET : 824 868 608 00038  
Nature juridique : EPIC  
N° immatriculation Atout France : IM017170005  
Assurance/Responsabilité Civile : GENERALI IARD - 2, Rue Pillet-Will - 75009 PARIS  
Garantie financière : APST -15, Avenue Carnot - 75017 PARIS  
Représenté par le Directeur, Monsieur Elie DE FOUCAULD  
Ayant délégation de signature pour la commercialisation de produits touristiques et autres  
prestations en vertu de la délibération du Comité de Direction de l'Office de Tourisme  
Communautaire Destination Royan Atlantique du 7/02/2018 n°CD-180207-2  
Désigné ci-dessous comme mandataire  
D'une part

Et,

MAIRIE DE ROYAN  
8 Avenue de Pontaillac  
17200 ROYAN  
Site de visite : MUSÉE DE ROYAN - 31 avenue de Paris - 17200 ROYAN  
Tel : 05 46 38 85 96  
Mail : musee@mairie-royan.fr  
N° SIRET : 211 703 061 000 13  
Nature juridique : site dépendant de la commune de Royan  
Assurance Responsabilité Civile professionnelle : GROUPAMA  
Garantie financière :  
Représenté par : Monsieur MARENGO Patrick  
En sa qualité de maire.  
Désigné ci-dessous comme mandant  
D'autre part.

La ville de ROYAN représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 2 octobre 2017, intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 4 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales.

**Certifié Conforme**

Mairie de Royan, le 14 AOUT 2019  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général des Services



Hubert THOMAS

Il est convenu ce qui suit :

### 1. Objet

Le prestataire permet à l'Office de Tourisme Communautaire Destination Royan Atlantique pour la commercialisation de ses services aux conditions ci-après indiquées et dont la prescription et les prix figurent en annexe ci-jointe au présent document (Annexe n°1) et ce dans le cadre de commercialisation d'excursions et/ou de séjours touristiques.

OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE - DESTINATION ROYAN ATLANTIQUE

46, avenue du Docteur Joliot-Curie - 17200 Royan - Tél : +33 (0)5 46 08 23 00 - royanatlantique.fr

Code APE : 7990Z - Siret : 824 868 608 000 38 - Organisme local de tourisme immatriculé au registre des opérateurs de voyages et de séjours N°IM017170005

Assurance Responsabilité Civile professionnelle : GENERALI IARD - 2, Rue Pillet-Will - 75009 PARIS

Garantie financière : APST - 15, Avenue Carnot - 75017 PARIS



## 2. Validité

La présente convention est établie pour une durée de 24 mois (1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2020). Elle prend effet le jour de la signature des deux parties. Elle est tacitement reconduite sauf dénonciation de la convention au plus tard deux mois avant l'échéance du terme par lettre recommandée avec accusé de réception.

## 3. Prix

Les prix TTC indiqués en annexe 1 sont les prix négociés TTC groupes auprès de l'Office de Tourisme Communautaire Destination Royan Atlantique. Ces prix sont valables sur toute la durée du mandat mais peuvent faire l'objet d'un réajustement annuel après discussion et accord commun des parties.

## 4. Réservation

Après accord des deux parties, le prestataire réserve un ensemble de prestations dont le détail est indiqué au verso. L'Office de Tourisme Communautaire Destination Royan Atlantique informera le prestataire (options et confirmations) des inscriptions enregistrées, par courrier, télécopie ou courriel. Les options et confirmations devront être validées par le prestataire en retour, par courrier, télécopie ou courriel avec la mention « Bon pour accord », signature et cachet commercial dans un délai de 48 heures. Passé ce délai et sans réponse du prestataire, l'option sera considérée comme annulée.

## 5. Bon d'échange

Le client est en possession du bon d'échange remis par l'Office de Tourisme Communautaire Destination Royan Atlantique. Ce bon précise le nombre exact de personnes, les dates, le lieu du séjour, les prestations à fournir par le prestataire. A l'arrivée du client, le prestataire doit réclamer ce bon, le comparer au décompte de prestation (communiqué par l'office de Tourisme Communautaire Destination Royan Atlantique avant la date de la prestation) et le conserver pour paiement de la prestation. Au cas où le client ne produirait pas ce bon ou en produirait un non-conforme, le prestataire doit d'informer sans délai l'Office de Tourisme Communautaire Destination Royan Atlantique pour suite à donner.

## 6. Annulation du fait du client

En cas d'annulation du fait du client, le prestataire sera informé automatiquement par courrier, télécopie ou courriel. En cas d'annulation après versement du solde, un pourcentage du coût total de la prestation sera acquis définitivement par le prestataire et ceci selon un calendrier stipulé sur les conditions générales de vente.

## 7. Annulation du fait du prestataire

En cas d'annulation du fait du prestataire ou du non-respect d'une option posée par l'Office de Tourisme Communautaire Destination Royan Atlantique, le prestataire sera tenu responsable de toute somme que l'Office de Tourisme Communautaire Destination Royan Atlantique serait lui-même amené à verser aux clients à titre amiable ou contentieux, sans préjudice de tous dommages-intérêts pouvant être réclamés en sus, sauf cas de force majeure.

## 8. Modifications

Toute modification apportée par le client aux conditions de séjour, entraînant des frais supplémentaires, devra être réglée directement par le client au prestataire. L'Office de Tourisme

### **OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE - DESTINATION ROYAN ATLANTIQUE**

**46, avenue du Docteur Joliot-Curie - 17200 Royan - Tél : +33 (0)5 46 08 21 00 - royanatlantique.fr**

Code APE : 7990Z - Siret : 824 868 808 000 38 - Organisme local de tourisme immatriculé au registre des opérateurs de voyages et de séjours N°IM017170005

Assurance Responsabilité Civile professionnelle : GENERALI IARD - 2 Rue Pillet-Will - 75009 PARIS

Garantie financière : APST - 16 Avenue Camot - 75017 PARIS



Communautaire Destination Royan Atlantique n'est engagé à régler que les services mentionnés sur le décompte de prestation. Toute prestation, prévue, non utilisée (en partie ou en totalité) du fait du client, ne donne droit à aucun remboursement.

#### 9. Force majeure

Toutes circonstances indépendantes de la volonté des Parties empêchant l'exécution dans des conditions normales de leurs obligations sont considérées comme des causes d'exonération des obligations des Parties et entraînent leur suspension. La Partie qui invoque les circonstances visées ci-dessus doit avertir immédiatement l'autre Partie de leur survenance, ainsi que de leur disparition. Seront considérés comme cas de force majeure tous faits ou circonstances irrésistibles, extérieurs aux Parties, imprévisibles, inévitables, indépendants de la volonté des Parties et qui ne pourront être empêchés par ces dernières, malgré tous les efforts raisonnablement possibles. De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et des tribunaux français : le blocage des moyens de transports ou d'approvisionnements, tremblements de terre, incendies, tempêtes, inondations, foudre, l'arrêt des réseaux de télécommunication ou difficultés propres aux réseaux de télécommunication externes aux Clients. Les Parties se rapprocheront pour examiner l'incidence de l'événement et convenir des conditions dans lesquelles l'exécution du contrat sera poursuivie. Si le cas de force majeure a une durée supérieure à trois mois, les présentes conditions générales pourront être résiliées par la Partie lésée.

#### 10. Facture-règlement

A la fin de la prestation, le prestataire établira une facture au nom de l'Office de Tourisme Communautaire Destination Royan Atlantique, dans les 8 jours suivant la réception du groupe (bon d'échange donné par le client à joindre à la facture). Cette facture comportera obligatoirement :

- a. Le nombre de clients reçus
- b. Numéro de référence du bon d'échange et le numéro référence du dossier
- c. Le montant des prestations
- d. Le cachet du prestataire

Le règlement de la facture devra être effectué dans un délai de 30 jours fin de mois maximum.

#### 11. Obligations des parties

L'Office de tourisme s'oblige à :

- Respecter la procédure de réservation des Prestations définie à la présente convention ;
- Assurer la communication des informations transmises par le Prestataire au Client dans des délais raisonnables ;
- Veiller à une bonne coordination des prestataires lorsqu'ils sont plusieurs à intervenir au bénéfice des Clients, sans que l'Office de tourisme puisse toutefois être tenu pour responsable des faits imputables au Client ou aux divers prestataires intervenant (retard, annulation etc.) ;
- Régler le prestataire du prix des Prestations dans les conditions définies à la présente convention.

Le Prestataire s'oblige à :

- Fournir les Prestations aux Clients sur réservation de l'Office de tourisme ;
- Fournir à l'Office de tourisme toute information utile à la bonne exécution des Prestations et en particulier, fournir des descriptifs de prestations conformes aux exigences légales en la matière ;

#### **OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE - DESTINATION ROYAN ATLANTIQUE**

46, avenue du Docteur Joliot-Curie - 17200 Royan - Tél : +33 (0)5 46 08 21 00 - royanatlantique.fr

Code APE : 7990Z - Siret : 824 868 608 000 38 - Organisme local de tourisme immatriculé au registre des opérateurs de voyages et de séjours N°IM017170005

Assurance Responsabilité Civile professionnelle : GENERALI IARD - 2 Rue Pillet-Will - 75009 PARIS

Garantie financière : APST - 15 Avenue Carnot - 75017 PARIS



- Garantir que les Prestations fournies sont conformes à la réglementation et aux normes applicables, notamment en matière de sécurité, d'hygiène et de formation du personnel ;
- Justifier, à première demande de l'Office de tourisme, d'une assurance couvrant les conséquences de sa responsabilité pour l'exécution des Prestations ;
- Garantir l'Office de tourisme de tout recours, quel qu'il soit, émanant d'un Client, d'un autre prestataire ou de tout tiers quelconque, né à l'occasion des Prestations et prendre à sa charge toute condamnation qui serait prononcée contre l'Office de tourisme à ce titre ou toute indemnisation que l'Office de tourisme se verrait contraint de verser au demandeur, y compris à titre amiable.

## 12. Assurances

Lorsque le prestataire organise des visites ou assure une prestation d'animation, il lui incombe de s'entourer des garanties d'une assurance responsabilité civile professionnelle et individuelle accident. Également, tout établissement accueillant du public doit être classé ERP. Le prestataire atteste être à jour et en conformité aux exigences légales de l'activité. Les prestataires de service s'obligent à fournir à l'Office de Tourisme Communautaire Destination Royan Atlantique une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle, une déclaration ERP, les certificats de mise en conformité, tous documents relatifs à l'activité et notamment la preuve de son immatriculation auprès d'Atout France (à nous retourner avec l'exemplaire du contrat, à défaut de résiliation)

## 13. Supports photos pour promotion

Pour une meilleure visibilité de la prestation, l'Office de Tourisme Communautaire Destination Royan Atlantique souhaite recevoir, dans la mesure du possible, des photos représentatives des prestations proposées et ce avec une autorisation de diffusion sur l'ensemble des supports de communication propres à l'Office de Tourisme Communautaire Destination Royan Atlantique (brochures, fiches produits, dépliants, site internet). Ce document est fourni en annexe n°2 ci-jointe. Dans le cas de revendication de droits quelconques par un tiers sur les photographies fournies, dont le prestataire atteste être titulaire, ce dernier garantira toute condamnation prononcée sur ce fondement contre l'Office de tourisme.

Mention droits photos : © Ville de Royan

## 14. Propriété intellectuelle

Tous les documents techniques, produits, dessins, photographies remis au Prestataire ou figurant sur le site internet de l'Office de tourisme demeurent sa propriété exclusive ainsi que celle de ses partenaires, seuls titulaires des droits de propriété intellectuelle sur ces documents, et doivent leur être rendus à leur demande. Le Prestataire s'engage à ne faire aucun usage de ces documents, susceptibles de porter atteinte aux droits de propriété industrielle ou intellectuelle de l'Office de tourisme et de ses partenaires et s'engage à ne les divulguer à aucun tiers.

Pour la réalisation de l'objet de la présente convention et pendant sa durée, le Prestataire confère à l'Office de tourisme une licence à titre gratuit et non exclusif relative à l'utilisation des logos, marques et autres éléments de Propriété intellectuelle figurant sur le matériel publicitaire et commercial remis par le Prestataire à l'Office de tourisme (ci-après « les Eléments de Propriété Intellectuelle »). Ces Eléments de Propriété Intellectuelle pourront notamment être reproduits sur le site internet, les brochures et autres documents publicitaires ou de travail de l'Office de tourisme, afin notamment d'assurer la commercialisation des Prestations.

### **OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE - DESTINATION ROYAN ATLANTIQUE**

46, avenue du Docteur Joliot-Curie - 17200 Royan - Tél : +33 (0)5 46 08 21 00 - [royanatlantique.fr](http://royanatlantique.fr)

Code APE : 7990Z - Siret : 824 868 608 000 38 - Organisme local de tourisme immatriculé au registre des opérateurs de voyages et de séjours N°IM017170005

Assurance Responsabilité Civile professionnelle : GENERALI IARD - 2 Rue Pillet-Will - 75009 PARIS

Garantie financière : APST - 15 Avenue Carnot - 75017 PARIS





**Convention de Partenariat**  
**Prestations produits groupes 2019/2020**  
**MUSÉE DE ROYAN**  
**ANNEXE N°1**

Vos engagements

Le prestataire, s'engage à accorder :

- Une gratuité chauffeur à partir de 10 personnes.
- Une gratuité accompagnateur à partir de 10 personnes.

Le tarif groupe sera appliqué à partir de 10 personnes.

Nombre minimum de personnes : 10 personnes

Nombre maximum de personnes : 50 personnes (uniquement pour visite libre)

**VISITE LIBRE DU SITE - GROUPES (10 à 50 personnes)**

Le Musée de Royan est installé dans l'ancien marché de Pontailiac au cœur d'un quartier historique de Royan. Ses collections sont présentées selon un parcours permettant la découverte du riche passé de la ville de Royan. La collection permanente se développe autour des thématiques suivantes :

- Royan, l'émergence d'une ville de l'Antiquité au XVIIIème siècle
- Le développement du tourisme balnéaire au XIXème siècle
- La seconde guerre mondiale à Royan et le séjour de Picasso à Royan
- La reconstruction

L'exposition temporaire Tous à la plage est présentée jusqu'au 27 octobre 2019.

Autocaristes/associations/Agences : de 10 à 50 personnes – **offre présente sur brochure groupes.**

Durée de la visite : 45 minutes

**VISITE GUIDÉE DU SITE OU EXPOSITION - TRIBUS (10 à 20 personnes)**

L'exposition Tous à la Plage évoque l'histoire des villes balnéaires au regard des pratiques internationales. Elle présente la singularité de l'architecture et de l'urbanisme des bords de mer en France, ainsi que l'évolution de la société et de son rapport au littoral.

Tribus : de 10 à 20 personnes (un seul groupe) – **offre présente sur brochure groupes.** Durée de la visite : 1h20.

Heure de la visite : uniquement sur réservation pour les groupes

Lieu de rendez-vous : Musée de Royan – 31 Avenue de Paris – 17200 ROYAN

Coordonnées GPS :

Période d'ouverture : Toute l'année – fermeture hebdomadaire le mardi, le 25 décembre et le 1<sup>er</sup> Janvier.

Jours d'ouverture :

- Lundi     Mardi     Mercredi     Jeudi     Vendredi     Samedi  
 Dimanche     Jours fériés

Horaires : Basse saison : du 16 septembre au 14 juin : 14h-18h

Haute saison : du 15 juin au 15 septembre : 9h30-12h30 ; 14h30-18h30

**OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE - DESTINATION ROYAN ATLANTIQUE**

46, avenue du Docteur Joliot-Curie - 17200 Royan - Tél : +33 (0)5 46 08 21 00 - royanatlantique.fr

Code APE : 7990Z - Siret : 824 868 508 000 38 - Organisme local de tourisme immatriculé au registre des opérateurs de voyages et de séjours N°IM017170605

Assurance Responsabilité Civile professionnelle : GENERALI IARD - 2 Rue Pillet-Will - 75009 PARIS

Garantie Financière : APST - 15 Avenue Carnot - 75017 PARIS

Prix de la visite :

	Prix négocié OTC Visite libre - Groupes de 10 à 20 personnes	Prix négocié OTC Visite libre - Groupes de 20 à 50 personnes	Prix négocié OTC Visite guidée - Groupes de 10 à 20 personnes
Adultes (au sein d'un groupe d'adultes)	5.20 € / personne	115€ / groupe	6.50 € / personne
Enfants (au sein d'un groupe d'adultes)	gratuit / personne	gratuit / personne	Gratuit / personne

Enfants : entrée libre jusqu'à 18 ans

Visites en :

Français    Anglais    Allemand    Espagnol    Italien    Néerlandais

Equipements fournis par le prestataire :

.....  
.....  
.....

Equipements non fournis par le prestataire :

.....  
.....  
.....

Tenues adaptées à la sortie ou à la visite :

.....  
.....  
.....

Parking voiture :

Privé    Public : stationnement gratuit possible dans les rues alentour.

Nombre de places :

Parking Car :

Privé    Public : stationnement gratuit possible dans les rues aux alentours.

Nombre de places :

Toilettes :

Privé - 1 WC mixte    Handicapés (1)

Public : Distance de votre établissement : 400m (proximité plage de Pontaillac)

Chiens acceptés :

Oui Si oui, conditions : .....    Non

Accessibilité handicaps :

Moteur    Visuel    Audition    Mental

**OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE - DESTINATION ROYAN ATLANTIQUE**

46, avenue du Docteur Jollof-Curie - 17200 Royan - Tél : +33 (0)5 46 08 21 00 - royanatlantique.fr

Code APE : 7990Z - Siret : 824 863 508 000 38 - Organisme local de tourisme immatriculé au registre des opérateurs de voyages et de séjours N°IMO17170005

Assurance Responsabilité Civile professionnelle : GENERALI IARD - 2 Rue Pillet-Wil - 75009 PARIS

Garantie financière : APST - 15 Avenue Carnot - 75017 PARIS



Informations supplémentaires (exemple : consignes de sécurité) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE - DESTINATION ROYAN ATLANTIQUE**

46, avenue du Docteur Joliot-Curie - 17200 Royan - Tél : +33 (0)5 46 08 21 00 - royanatlantique.fr

Code APE : 7990Z - Siret : 824 868 608 000 38 - Organisme local de tourisme immatriculé au registre des opérateurs de voyages et de séjours N°IM017170005

Assurance Responsabilité Civile professionnelle : GENERALI IARD - 2 Rue Pillet-Will - 75009 PARIS

Garantie financière : APST - 15 Avenue Carnot - 75017 PARIS



**ANNEXE 2 CONVENTION DE PARTENARIAT  
PRESTATIONS PRODUITS GROUPES 2019/2020**

**(Annexe 1 : tarifs des prestations)**

**Autorisation de diffusion photos  
Service commercial groupes et individuels**

Je soussignée M. ou Mme \_\_\_\_\_ Responsable légal(e) de  
l'établissement \_\_\_\_\_ situé \_\_\_\_\_

Autorise l'Office de Tourisme Communautaire Destination Royan Atlantique à utiliser les photos de mon établissement et en lien avec les activités indiquées sur la présente convention que j'aurai fournies à l'Office de Tourisme Communautaire Destination Royan Atlantique par voie ou support électronique (mails, clé USB).

Autorise l'Office de Tourisme Communautaire Destination Royan Atlantique à diffuser mes photos sur les supports de communication de l'Office de Tourisme Communautaire Destination Royan Atlantique (brochures ou dépliants, sites internet, presse, réseaux sociaux etc...) ainsi que sur les offres et contrats à destination de ses clients (dépliants, devis/contrats, carnets de voyage, vouchers, etc...) ainsi qu'auprès des autocaristes, d'agences réceptives et de voyages, tour-opérateurs, comités d'entreprises etc... afin de promouvoir les offres de produits touristiques créés uniquement par l'Office de Tourisme Communautaire Destination Royan Atlantique.

J'atteste être titulaire des droits de propriété intellectuelle attachés à toutes les photographies fournies et me porte fort de toute action qui pourrait être engagée par toute personne se prétendant titulaire des dits droits et s'opposerait à la diffusion de ces photographies ou solliciterait une indemnisation en raison de leur diffusion par l'Office de tourisme.

L'Office de Tourisme Communautaire Destination Royan Atlantique s'engage à indiquer sur ses supports et dans le cadre de la diffusion de mes photos, l'intitulé suivant :

Droits photos : \_\_\_\_\_

Fait le \_\_\_\_\_, à \_\_\_\_\_

Pour la Ville de Royan,  
(mention « lu et approuvé »  
et cachet de l'établissement)  
M. Patrick MARENGO  
Maire de Royan



*Conformément à la loi n°78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les informations nominatives du dossier sont obligatoires. Un droit d'accès et de rectification peut être exercé auprès du Directeur de l'Office de Tourisme Communautaire Destination Royan Atlantique, Monsieur Elie DE FOUCAULD : e.defoucauld@royanatlantique.fr*

**OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE - DESTINATION ROYAN ATLANTIQUE**

46, avenue du Docteur Joliot-Curie - 17200 Royan - Tél : +33 (0)5 46 08 21 00 - royanatlantique.fr

Code APE : 7990Z - Siret : 824 868 608 000 38 - Organisme local de tourisme immatriculé au registre des opérateurs de voyages et de séjours N°IM017170005

Assurance Responsabilité Civile professionnelle : GENERALI IARD - 2 Rue Piliot-WIII - 75009 PARIS

Garantie financière : APST - 15 Avenue Carnot - 75017 PARIS

